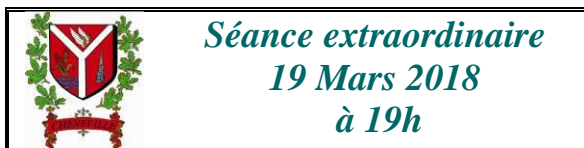


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 19 mars 2018, à **19h**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Gaétan Labelle et monsieur Normand Bois.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2017**
- 4. Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2018**
- 5. Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2017**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 1 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-03-078

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

2018-03-079

Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2017

Monsieur Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc., explique et commente les états financiers.

4- NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018

2018-03-080

Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit nommer un auditeur externe pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville nomme la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2018;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre déposée par la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2018 et ce, pour la somme de 11 000.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- MANDATER LA FIRME CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC. – AUDITION DU COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES 2017

2018-03-081

Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2017

ATTENDU QUE nous devons transmettre, au plus tard le 30 juin 2018, notre déclaration dûment complétée et signée par notre auditeur externe sous peine de pénalité advenant un retard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à exécuter l'audition du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-03-082

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.